



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	32
Convocations :	14 MARS 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Laurence RENOU
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.



**OBJET : Affectation du résultat 2024 – Budget Ville 2025**

Vu les articles R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales
 Considérant que le compte administratif 2024 du budget principal de la Ville a été approuvé,

Considérant que les résultats qui se dégagent se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :	
Excédent de fonctionnement 2024, opérations de l'exercice :	1 800 540,77 €
Résultat de fonctionnement 2023 reporté en 2024 :	8 179 936,53 €
<i>Résultat cumulé de fonctionnement 2024 :</i>	<i>9 980 477,30 €</i>
Section d'investissement :	
Déficit d'investissement 2024 ; opérations de l'exercice :	-1 148 885,47 €
Solde d'exécution d'investissement 2023 reporté en 2024 :	-2 600 220,28 €
<i>Solde d'exécution d'investissement 2024 :</i>	<i>-3 749 105,75 €</i>
Restes à réaliser 2024 en recettes:	3 878 451,57 €
Restes à réaliser 2024 en dépenses:	1 518 271,57 €
<i>Solde des restes à réaliser au 31/12/2024 :</i>	<i>2 360 180,00 €</i>
<i>Résultat cumulé des investissements :</i>	<i>-1 388 925,75 €</i>
Besoin de financement de la section d'investissement 2024 :	1 388 925,75 €

Considérant que le résultat de fonctionnement cumulé est excédentaire et s'élève à 9 980 477,30 € et que ce résultat doit faire l'objet d'une affectation ;

Considérant que le solde d'exécution d'investissement pour 2024 est de -3 749 105,75 € (déficitaire) ; que celui des restes à réaliser est de 2 360 180,00 € (excédentaire) ;

Considérant que le solde d'exécution d'investissement de 2024 est reporté au compte 001 en dépense (s'agissant d'un déficit) et que les restes à réaliser seront reportés en recettes et en dépenses ;

Considérant que le résultat cumulé des investissements (le solde d'exécution d'investissement complété des restes à réaliser) est déficitaire, et qu'il fait donc apparaître un besoin de financement de 1 388 925,75€.

Considérant qu'il convient d'affecter prioritairement le résultat de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement,

Il vous est proposé :

- D'affecter au compte 1068, en recette d'investissement, la somme de 1 388 925,75€ afin de couvrir le besoin de financement 2024.
- D'affecter le solde du résultat cumulé de la section de fonctionnement du compte administratif 2024, soit 8 591 551,55 €, en excédent de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002), en recettes de la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le registre dûment signé,
 Pour extrait conforme,
 Maire,
 Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE